Manuel d'installation et d'utilisation

Sheila

Portail battants droit ALU - modèle Sheila
Format non standard

MONTAGE
2 PERSONNES
CONSEILLÉES

V.07-2013

CE

Déballage du produit

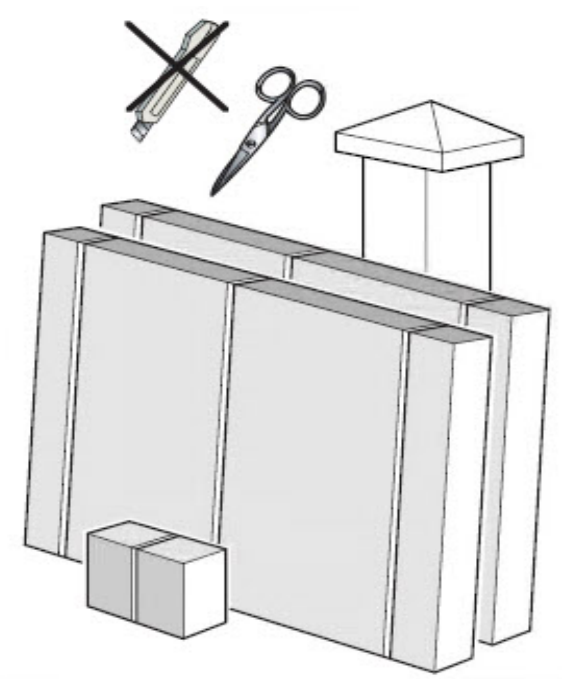

A l'aide d'une paire de ciseaux, dégagez votre portail sans endommager le produit (soulevez l'emballage avec le doigt pour ne pas rayer le portail).

Pour se faire, positionnez le portail sur un pilier (ou contre un mur) en vous appuyant sur les angles et bandes de renfort.

Conditions de stockage

Le stockage transitoire ou prolongé doit être effectué sur des dispositifs appropriés, évitant le contact direct avec le sol et protégé des intempéries ainsi que des projections de ciment, plâtres,peintures, etc ...

Le stockage doit s'effectuer à plat pour éviter toutes déformations.

Les modifications et **les changements de lieu de stockage** sur chantier *sont* ***à éviter*** en raison des dégradations éventuelles; si le changement de lieu de stockage est obligatoire, il est indispensable d'assurer le transport des éléments suivant le conditionnement d'origine du fabricant et de prendre les précautions d'usage.

Sécurité

- **Ces consignes visent** à garantir votre sécurité. Veuillez les lire entièrement avant d'utiliser l'article et conservez-les pour une consultation future.

- **Ne pas poser le portail** lorsqu'il y a un vent supérieur à 40 Km/h.
  Ne pas utiliser de matériel électrique sous la pluie.

- Le portail doit être **installé par 2 adultes compétents** en la matière.

- **Portez des lunettes de protection** lors des travaux de perçage, de burinage et de manipulation du béton.

- **Faites attention lorsque vous ouvrez et fermez le portail et éloignez vos mains du mécanisme** afin de prévenir un éventuel coincement des doigts.

- Faites particulièrement **attention aux enfants en bas âge.** Un portail lourd peut provoquer des blessures corporelles graves. Ne quittez pas le chantier sans vous assurez que le portail est bien fixé.

- Ne montez ou ne vous asseyez pas sur le portail. Ne l'escaladez pas.
  N'essayez pas de réparer le portail vous-même, toutes transformations de votre part annule la garantie fabricant.

- **Effectuez des contrôles périodiques structurels** du produit et des piliers.
  N'utilisez pas le produit si vous avez des doutes quant à son usage conforme.

- **N'utilisez jamais le portail s'il est endommagé** de quelque manière que ce soit.
  Faites-le réparer par un professionnel avant de le réutiliser.

Les outils dont vous aurez besoin

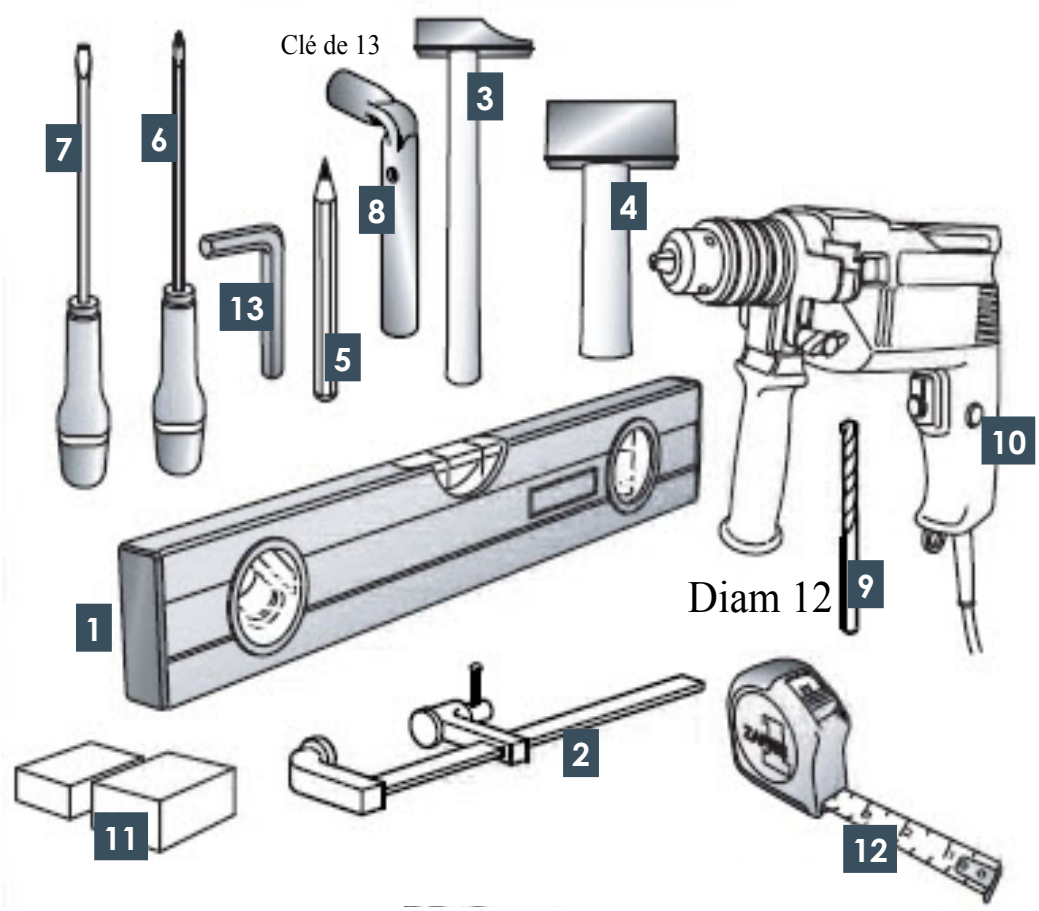

1 > 1 niveau
2 > 2 serre-joints
3 > 1 marteau
4 > 1 maillet
5 > 1 crayon
6 > 1 tournevis cruciforme
7 > 1 tournevis plat
8 > 1 clef à pipe de 13
9 > 1 forêt de 12
10 > 1 perceuse à percussion
11 > 2 cales
12 > 1 mètre
13 > 1 clé allen

Pour installer votre produit, rendez-vous sur la séquence de montage située à la fin ou au dos du guide

Vérification avant l'installation

Avant d'exécuter la pose, il vous faut contrôler les dimensions des infrastructures et celles de l'ensemble des éléments qui composent votre commande, cette démarche est obligatoire et permet d'éliminer d'éventuel soucis avant d'entreprendre la pose.

A - **Vérifiez la largeur de vos vantaux (A)**
B - **Vérifiez la hauteur de vos vantaux (B)**
D - **Vérifiez la hauteur de vos piliers (C)**

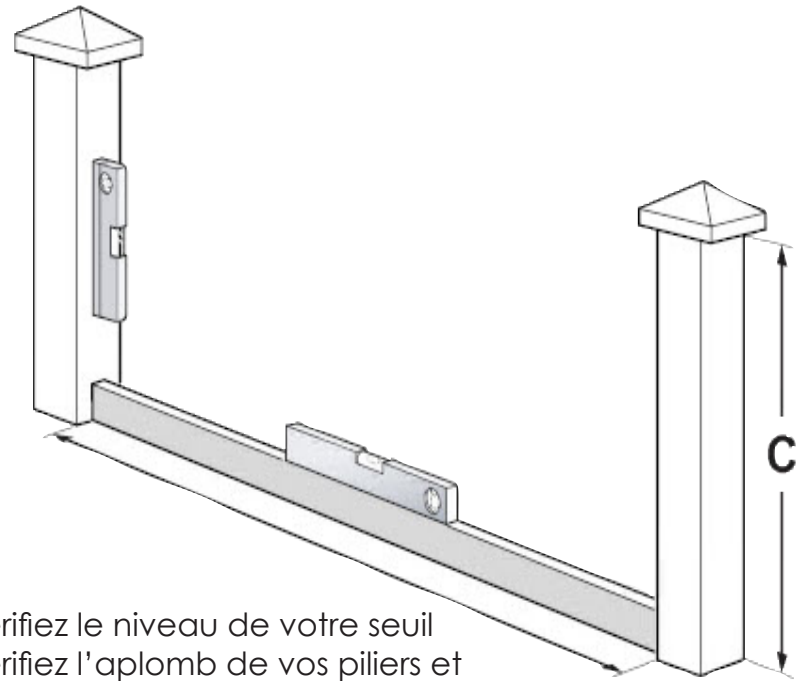

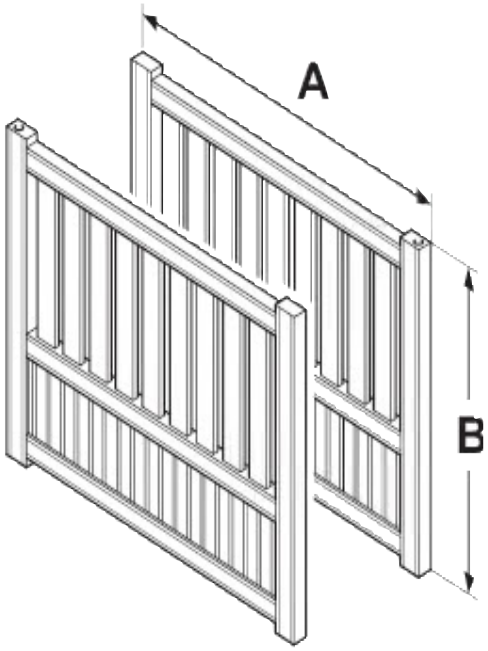

Vérifiez le niveau de votre seuil
Vérifiez l'aplomb de vos piliers et la surface de dégagement des vantaux (à l'ouverture).

ATTENTION,
La hauteur des piliers sous chapiteau doit être supérieure de 100 mm par rapport à la cote B de vos vantaux

Pose des poignées

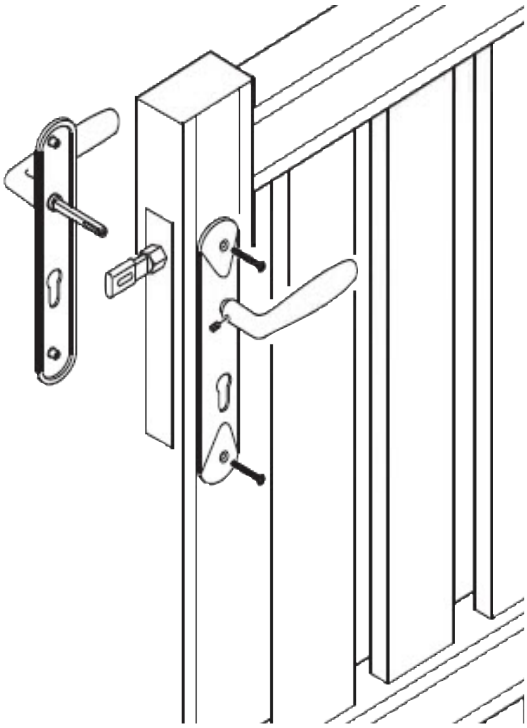

Positionnez le carré et les béquilles sur la serrure.
Bloquez les béquilles à l'aide d'une clé alène de 3.5 mm

Pose de la gâche portillon

La pose de la gâche doit être réalisée après avoir posé le portillon sur ces gonds.

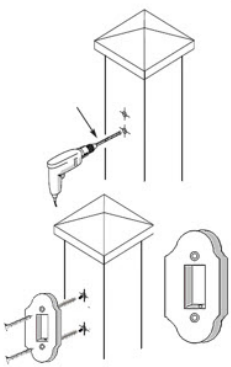

Cas 1
Tracez la position de la gâche sur le pilier en fonction du pène de la serrure.

Percez la battue de gâche avec un forêt de D 6 mm.

Percez suivant le diamètre de vos chevilles, incorporez vos chevilles dans les trous et procédez au vissage.

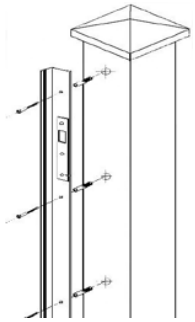

Cas 2
Présentez la battue sur le pilier et repérez les trous pour l'emplacement des vis.

Pose du rail

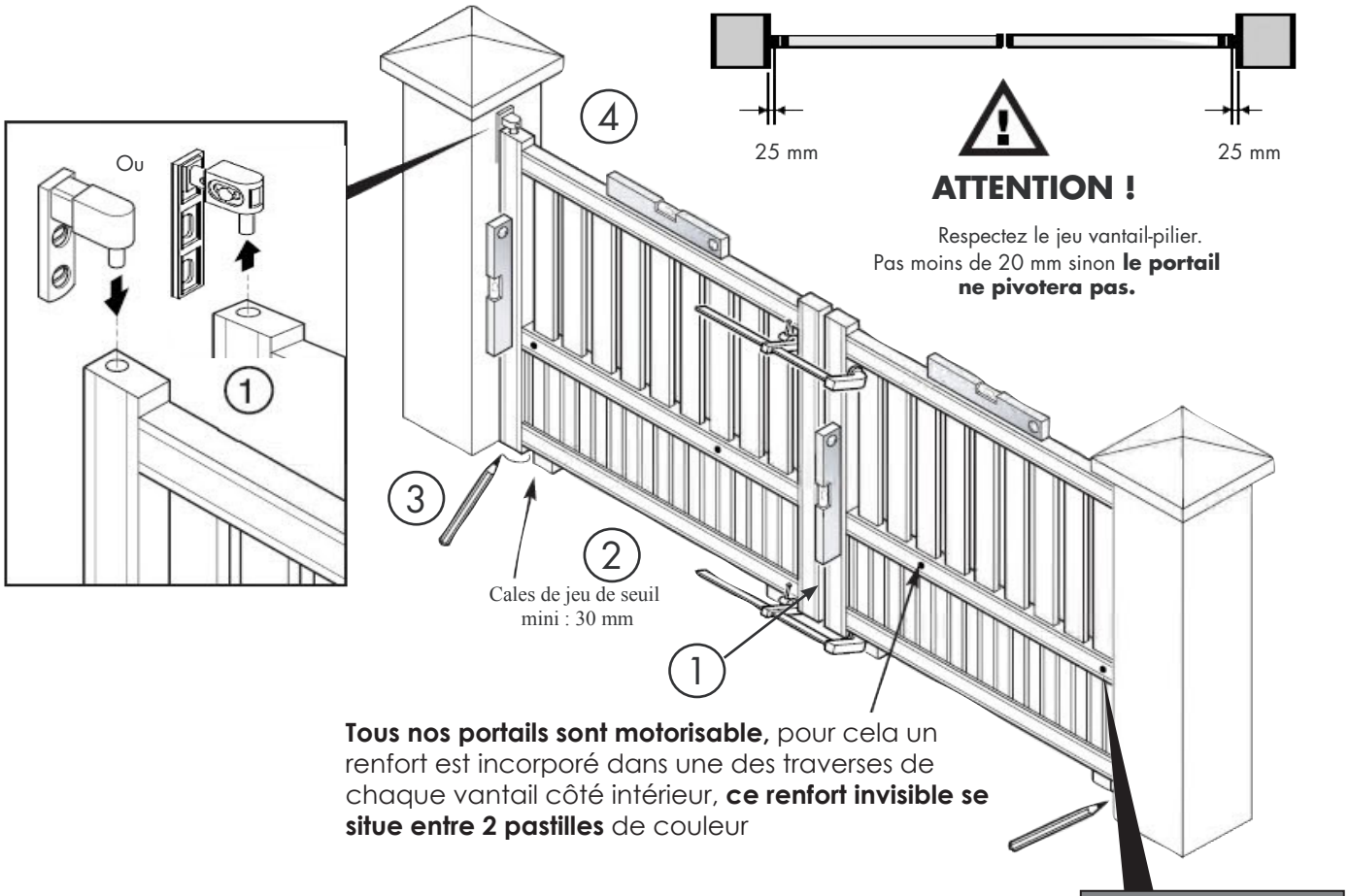

Tous nos portails sont motorisable, pour cela un renfort est incorporé dans une des traverses de chaque vantail côté intérieur, **ce renfort invisible se situe entre 2 pastilles** de couleur

1 - Solidarisez les deux vantaux en positionnant la cale de 20 mm sur le point haut du portail et la cale de 15 mm sur le point bas à l'aide des serre-joints.

2 - Placez les cales sur le seuil (minimum 30 mm sous les traverses basses de vos vantaux. Poser les Pominox sur le sol et dans l'orifice bas de chaque vantail.

3 - Bloquez le portail en laissant le même jeu des deux côtés entre le portail et les piliers .Vérifiez le niveau ainsi que l'aplomb.
(Plus haut au centre)

4 - Posez les gonds haut dans les orifices et tracez sur chaque piliers le contour de ce gond.

Motorisation du portail,
Placez la motorisation (vérin, bras articulé ...) dans la zone de renfort, se situant entre les 2 pastilles de couleur.

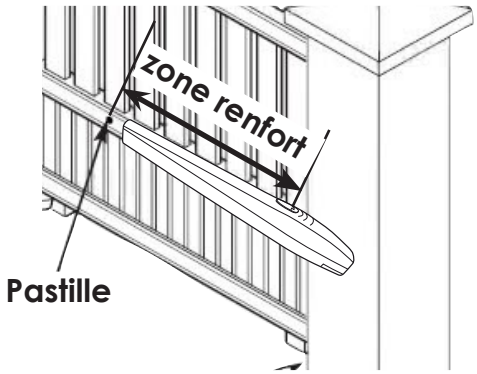

Mise en place des gonds haut

Réaliser les étapes 1 et 2.
si vous avez 4 gonds identiques. Commencer par la pose des gonds bas, puis un gond haut. Procéder à l'alignement des vantaux verticalement et horizontalement avant de percer pour le 4ème gond.

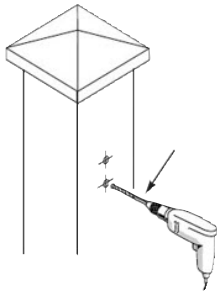

1 - Percez avec une mèche à béton de 12 mm

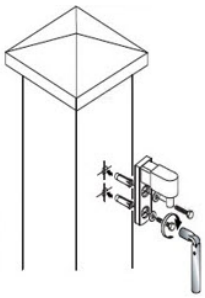

2 - Placez les chevilles à expansion sur le gond et enfoncez l'ensemble à l'aide d'un marteau dans les ouvertures réalisées sur le piliers.

Serrez avec une clé ou une douille de 13mm. Le blocage définitif ce fera à la fin de la pose lors des derniers réglages.

Mise en place des pominox

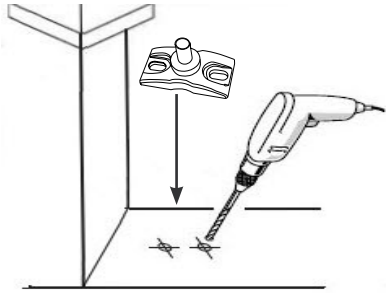

1 - Tracez les contours des trous de fixation sur le seuil.

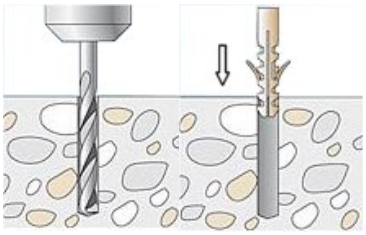

2 - Percez et incorporez les chevilles dans les ouvertures réalisées.

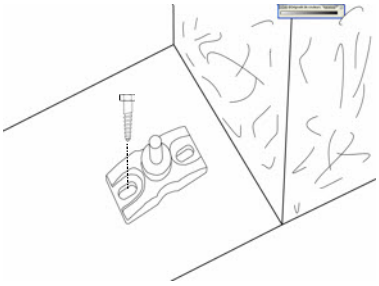

3 - Installez les vis au travers du pominox et vissez avec une clef où une douille de 13.

Installation et réglages des gonds

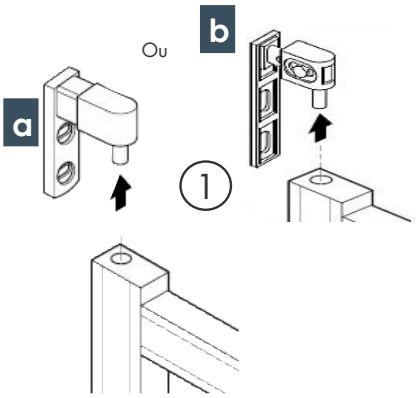

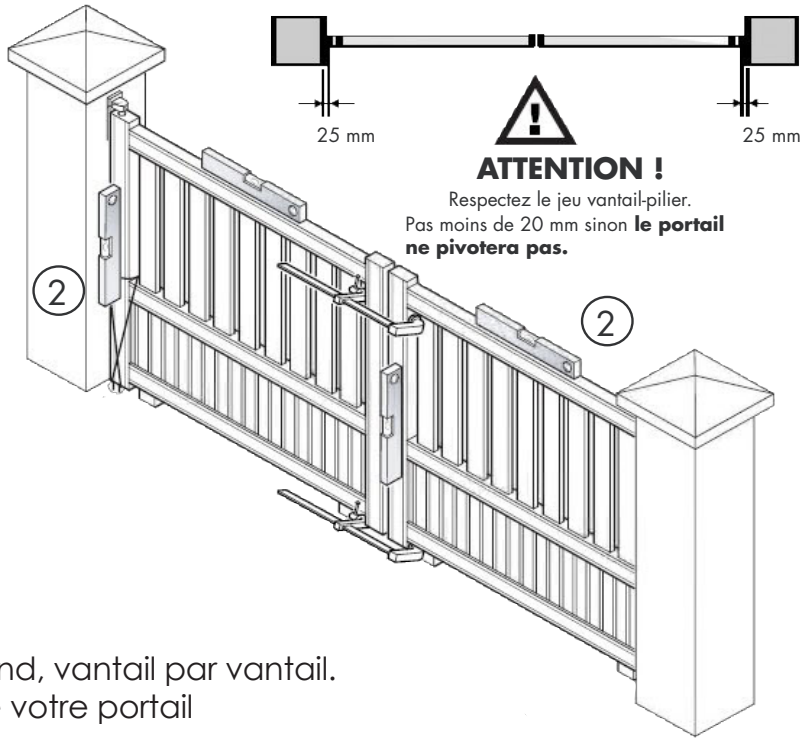

1 - Positionnez vos vantaux sur chaque gond, vantail par vantail.
2 - Vérifiez le niveau ainsi que l'aplomb de votre portail
(Plus haut au centre).
3 - Procédez au réglage et au serrage définitif de vos gonds hauts.

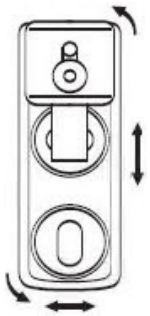

a Les gonds laqué sont livrés avec tous les portails de couleur (sans cache gond).

• Gond multicouleur orientable de 5 mm dans tous les sens
Pour le réglage utilisez une clé alène.
• Pour descendre le vantail
Desserrez la vis apparente, jusqu'à obtenir le réglage souhaité, puis desserrez la vis qui ce trouve au fond du gond jusqu'au blocage.
• Pour monter le vantail
Desserrez la vis qui ce trouve au fond du gond et soulevez le vantail jusqu'à obtenir le réglage souhaité, puis resserrez la vis apparente, jusqu'au blocage.

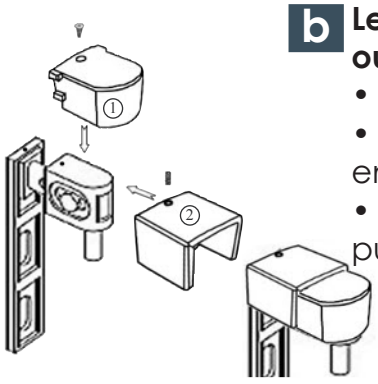

b Les gonds multi-positions sont livrés avec les portails en chêne doré ou teck et un cache-gond pour l'habillage de la tête.

• Pose du cache gond haut (gond b uniquement)
• Pour installer le cache gond vous devez avoir du jeu entre la tête mobile et la platine.
• Poser la pièce N°1 par le dessus et visser sur la tête, puis glisser la pièce N° 2 et installer la vis pointeau

Le sabot central

1 - Présentez la butée centrale sur le seuil et réglez la profondeur du clapet qui maintient le portail avec une clé allen.

2 - Équilibrez la butée entre les deux vantaux et vérifiez le parallélisme des deux vantaux avec le seuil.

3 - Repérez l'emplacement des fixations sur le seuil, percez et vissez la butée. (A) Vis et chevilles non fournies, installer les capuchons de protection des vis une fois la pose terminée.

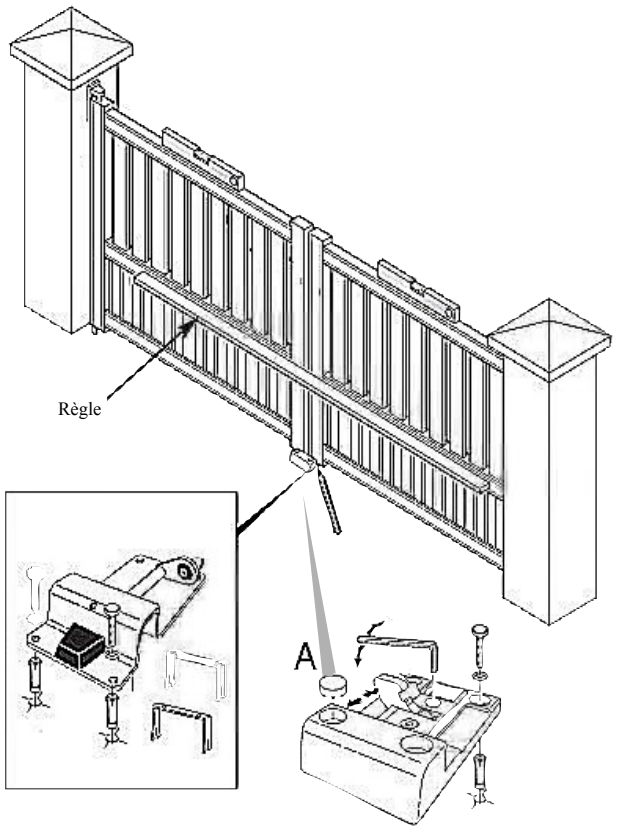

Entretien et maintenance

Nettoyez régulièrement le basculeur du sabot central.

Vérifiez le bon fonctionnement de la serrure et sa bonne fixation.

Utilisez un lubrifiant en spray pour entretenir les gonds *huilez la serrure* régulièrement et avant première utilisation..

Contrôlez et resserrez régulièrement les boulons et les fixations.

Le lavage au nettoyeur à haute pression est **déconseillé au-dessus de 120 bars.**

Utilisez un produit neutre, spécifique à l'aluminium et au PVC tel un shampoing de voiture.

Ne jamais utiliser d'eau de javel pure ou faiblement diluée sur le PVC blanc. Rinçage à l'eau uniquement, un nettoyage régulier est conseillé tous les 2 mois.

Un portail motorisé demande plus d'attention :

- Vérifiez les fixations du ou des moteurs.
- Vérifiez son bon fonctionnement manuellement.
- Vérifiez l'intérieur du coffret contenant la carte électronique.
- Couper le courant et vérifiez le fonctionnement de la batterie
- Nettoyez les photos cellules et tous les accessoires.

Service après-vente

Tout produit appelé à bénéficier de la garantie doit en effet être, au préalable, soumis au service après vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour toute intervention.
Le fabricant aura la possibilité de vérifier les produits sur place ou de demander le retour. En aucun cas le retour ne pourra être décidé ultérieurement par l'acheteur.
Les frais et risques de retour des produits présumés défectueux, sont à la charge de l'acheteur sauf préavis contraire.

Garantie constructeur

Les portails sont garantis contre tout défaut de fabrication **pendant une durée de 10 ans**, à compter de la date de facturation à l'acheteur et de **10 ans sur la tenue dans le temps (thermolaquage).**

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. L'acheteur devra justifier des griefs allégués.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services.

Exclusion :

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (défaut de montage réalisé par l'acheteur, entretien défectueux, insuffisance de soins ou d'entretien, utilisation anormale ou abusive...) Ou encore par une intervention ou une modification du produit non prévues ni spécifiées par le fabricant ou effectuées par une personne étrangère à ses services, sont exclus de la garantie.

Les frais de dépose et de pose du portail sont également exclus de la garantie.

Les garanties commerciales n'affectent pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par l'ordonnance N° 2005-136 du 17 février 2005.

Les dispositions législatives qui suivent sont reproduites conformément à l'article L.211-15 du Code de la consommation.